



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique agricole

Question écrite n° 50709

#### Texte de la question

M Jean-Paul Calloud attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le régime des aides transitoires favorisant l'adaptation de l'exploitation agricole telles qu'elles résultent des règlements de la CEE nos 768-59, 3813-89 et 1279-90. Il est prévu d'une part que les bénéficiaires des aides accordées sur le volet III du Fonds d'allègement de la dette agricole (FADA) au cours des années 1989, 1990 et 1991, ne pourront prétendre à un plan de redressement ou d'adaptation. D'autre part, une circulaire du 30 août 1991 stipule que le plan d'adaptation peut être conforté par une intervention du FAC du crédit agricole si celle-ci n'exécède pas 15 000 francs par exploitation. Il apparaît que ces deux règles de non-cumul, visiblement trop strictes, excluent en réalité ceux qui devraient être les plus aidés, et il lui demande en conséquence quelles initiatives la France est susceptible de prendre pour remédier à cette situation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Des mesures d'assouplissement au dispositif d'aide au revenu agricole ont été décidées. Ainsi les agriculteurs, qui ont bénéficié en 1989, 1990 et 1991 d'une aide au titre du volet 3 du fonds d'allègement de la dette agricole inférieure à 10 000 francs hors plan de redressement, pourront solliciter une aide dans le cadre du PARA. De plus, les exploitants déposant régulièrement une demande de remboursement forfaitaire de TVA agricole, pourront être dispensés de l'obligation d'opter pour le régime simplifié d'imposition à la TVA. Toutefois, l'enveloppe financière attribuée aux différents départements a un caractère strictement limitatif et il n'est pas envisagé de la modifier. Par ailleurs, des mesures complémentaires ont été arrêtées notamment en vue de l'allègement des charges financières de ces éleveurs et de la réduction de leurs cotisations sociales.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Calloud Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50709

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1991, page 4869